

Villeneuve
la-Garenne



**RAPPORT SUR L'UTILISATION
DU FONDS DE SOLIDARITE DES
COMMUNES DE LA REGION
ILE-DE-FRANCE
EXERCICE 2025**

SOMMAIRE

I. RAPPEL REGLEMENTAIRE	3-6
II. LA SITUATION A VILLENEUVE-LA-GARENNE	7-8
III. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION	
1) Les actions liées à l'enseignement	9-12
2) Les actions liées à l'éducation	13-15
3) Les actions liées à la jeunesse	15-17
4) Les actions liées aux sports	17-21
5) Les actions liées au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté et à la solidarité.....	21-32
CONCLUSION	33

I. RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du code général des collectivités territoriales). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

La loi fixe l'objectif annuel de ressources au fonds. Cet objectif s'établissait à 230 M€ en 2013, 250 M€ en 2014, 270 M€ en 2015, 290 M€ en 2016, 310 M€ en 2017 et 330 M€ en 2018. Après une année de stabilité à 330 M€ en 2019 puis une augmentation du fonds à 350 M€ en 2020, le législateur a souhaité maintenir l'objectif annuel de ressources du fonds à 350 M€ depuis 2020.

Le montant du FSRIF reste fixé à 350 M€ en 2025.

La loi de finance pour 2025 :

L'alimentation du SRIF :

Sont contributrices au fonds toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région. Le prélèvement est calculé pour atteindre chaque année le montant fixé par loi. Un système de plafonnements est mis en place afin d'assurer une certaine stabilité d'une année sur l'autre dans le montant des prélèvements des communes, ainsi que leur soutenabilité.

Le potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Ile-de-France est de 1701 € en 2025

En vertu de ces dispositions, **155 communes** sont contributrices au FSRIF en 2025.

Les mécanismes de plafonnement et d'abattement applicables à cette contribution

- Le prélèvement ne peut excéder 11% du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constaté dans le compte de gestion afférent au pénultième exercice, soit le compte de gestion 2023 pour le FSRIF 2025

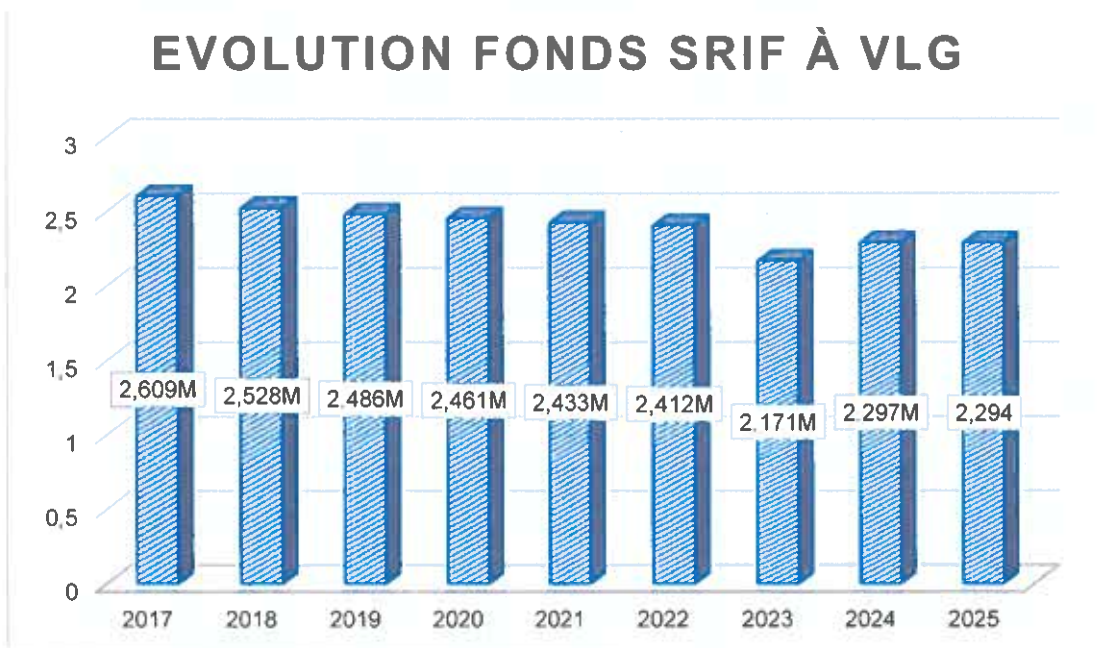
En 2025, 18 communes sont effectivement concernées et voient ainsi leur contribution plafonnée à hauteur de 11 % des dépenses réelles de fonctionnement afférentes à l'exercice 2023.

- Selon la note d'information officielle de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), l'annulation de la contribution au FSRIF en 2025 concerne les 150 premières communes de 10 000 habitants et plus éligibles à la DSU en 2024
- Les communes nouvellement contributrices au fonds en 2025 bénéficient d'un abattement de 50% de leur contribution. Huit communes bénéficient de cet abattement en 2025.
- Le plafonnement du prélèvement en cas de hausse supérieure de 25% au montant prélevé l'année précédente : 35 Communes en 2025

- Le plafonnement de la hausse de la contribution d'une commune à 50% de la hausse des ressources du fonds en valeur
- Le dispositif du FSRIF est articulé de deux manières avec le nouveau mécanisme de solidarité nationale (FPIC), dans une logique de plafonnement conjoint des contributions à ces fonds de péréquation. En 2024, 109 communes sont concernées par ce mécanisme de minoration. Pour 53 d'entre elles, l'application de ce mécanisme conduit même à une annulation de leur contribution de droit commun et à un report total de cette contribution au niveau de l'EPCI.

La répartition

En 2025, le montant total des contributions des communes au titre du FSRIF s'élève à 350 M€. La collectivité a perçu pour cette année 2 294 934 €, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2024 : 2 297 606 €, mais reste en hausse par rapport à 2023 : 2 171 591 €, chiffre lui-même en érosion par rapport aux exercices précédents :



205 Communes sont éligibles au reversement du FSRIF en 2025.

Les conditions de répartitions :

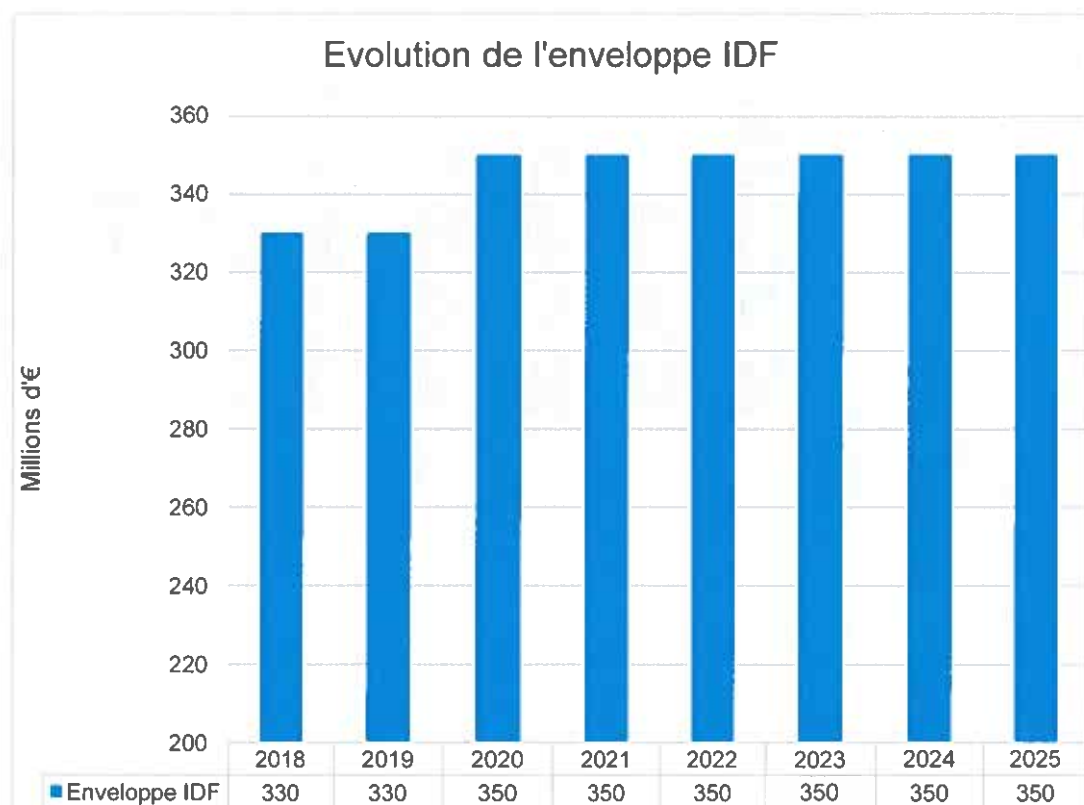
L'attribution est spontanée et se calcule selon l'algorithme : $\text{pop DGF} \times \text{indice synthétique} \times \text{coefficient multiplicateur} \times \text{valeurs du point}$

La définition de l'indice synthétique s'appuie sur 3 critères mise en œuvre sous forme de ratios pondérés : le rapport entre le potentiel financier moyen régional et local par habitant pour 50%,

le rapport logement sociaux /logement pour 25% et le rapport entre revenu moyen par habitant régional et communal pour 25%

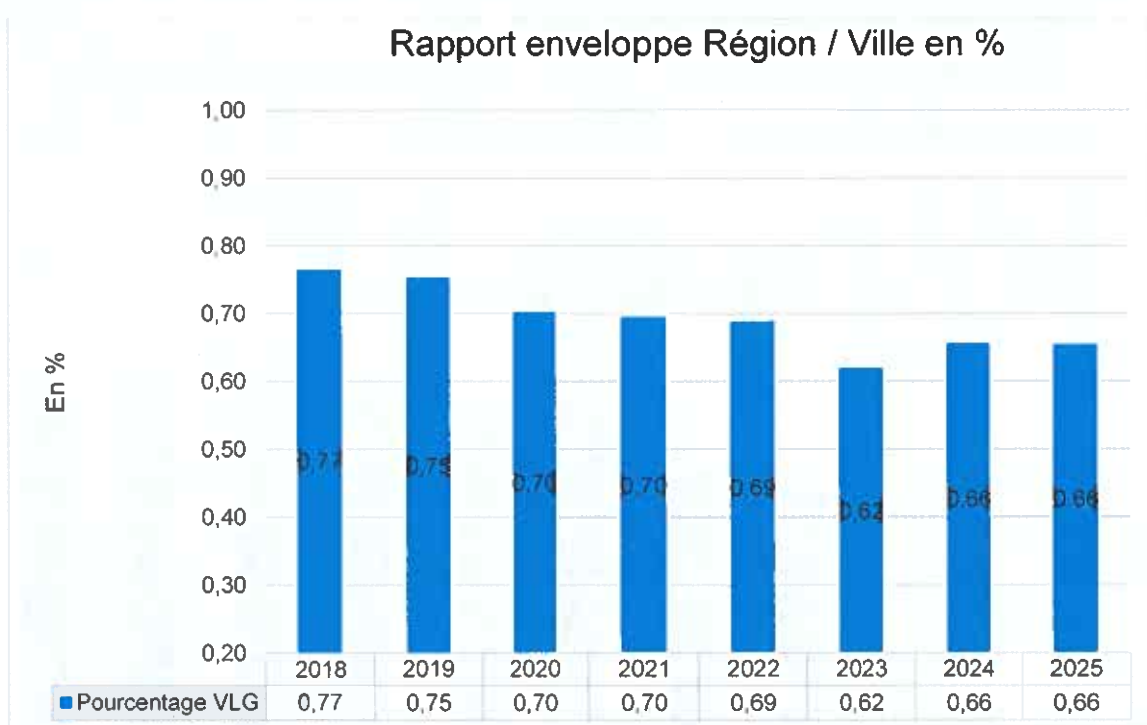
-Les garanties de reversement minimum :

- La Garantie de baisse limitée du reversement des communes éligibles ayant perçu une attribution en 2011
- Une commune éligible au reversement au titre du FSRIF en 2025 et qui bénéficiait déjà d'un reversement en 2011 ne peut voir son attribution diminuer de plus de 10% par rapport à 2011. Ce mécanisme concerne 24 communes en 2025.
- Toute commune qui devient inéligible en 2025 perçoit 50% du montant de l'attribution perçue en 2024.
- Une commune peut être à la fois contributrice et bénéficiaire. A ce titre, sept communes sont à la fois contributrices et bénéficiaires en 2025.
- S'agissant de Villeneuve-la-Garenne, en 2025, la commune a perçu 2 294 934 € au titre du FSRIF, une légère baisse par rapport aux 2 297 606 € reçus en 2024, mais toujours en hausse par rapport aux 2 171 591 € reçus en 2023.



Depuis 2016, l'enveloppe globale régionale a augmenté pour ensuite se stabiliser (tableau 1). Sur la même période, l'enveloppe régionale dédiée à Villeneuve-la-Garenne s'est globalement réduite en pourcentage, malgré une légère hausse en 2024 et 2025. Cette augmentation reste cependant marginale au regard de la tendance de fond, d'autant plus que les indicateurs sociaux de la commune n'ont pas connu d'évolution significative (tableau 2).

Depuis 2016 l'enveloppe globale régionale a augmentée pour ensuite se stabiliser (tableau1), Sur la même période, l'enveloppe régionale dédiée à Villeneuve-la-Garenne s'est considérablement réduite en pourcentage, malgré une légère hausse en 2024 et en 2025. Cette augmentation reste marginale au regard de la tendance de fond, d'autant plus que les indicateurs sociaux de la commune n'ont pas connu d'évolution significative (tableau 2).



II. LA SITUATION A VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Pour rappel, le profil social de la Commune contraste avec celui du Département. Les caractéristiques de la population villéno-garennoise se rapprochent de celles des grands ensembles de la Région : forte proportion de jeunes, part importante de population migrante, forte représentation des familles nombreuses et monoparentales, ainsi qu'un taux de chômage élevé.

Depuis près de deux décennies, la municipalité s'est engagée activement, aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales compétentes, dans de nombreux dispositifs visant à améliorer les conditions de vie des habitants, notamment dans les quartiers prioritaires.

Les principaux outils mobilisés ont été :

- Contrat Engagements Quartiers 2030 (2024–2030) ;
- Projet de Rénovation Urbaine ANRU (convention financière signée en juillet 2006) ;
- Triple labellisation Cité de l'emploi, de la jeunesse et éducative depuis 2022.

Par ailleurs, la géographie prioritaire de la Ville a évolué au 1er janvier 2015 : le nouveau périmètre retenu, dénommé « aire 2029 », comprend les deux anciennes ZUS ainsi que la copropriété Châtillon et une partie du centre-ville (Malraux et le patrimoine I3F, anciennement Emmaüs).

La Ville a également été retenue par l'État comme projet d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le protocole de préfiguration a été signé au premier trimestre 2017. Dans ce cadre, la ville a conduit 20 études thématiques (stratégie scolaire, petite enfance, habitat, développement durable, médiathèque, activité économique et commerciale, gestion urbaine de proximité, etc.) afin de définir un projet urbain global visant à redonner au centre-ville une dimension attractive.

Ces études, finalisées en 2020, ont permis d'aboutir en 2022 à l'élaboration d'une convention financière, en partenariat avec l'EPT et l'ANRU, structurée autour de deux secteurs prioritaires : le centre-ville et le quartier de la Caravelle.

Depuis, la dynamique opérationnelle s'est accélérée. Sur le secteur du centre-ville, la Ville a finalisé les travaux de la future halle de marché, contribuant à la redynamisation commerciale et à l'attractivité du cœur de ville. Elle a également accompagné le bailleur I3F dans la démolition de l'ancienne barre Emmaüs, étape structurante permettant aujourd'hui le démarrage des projets de requalification urbaine, qui participent à une production de logements neufs accessibles et qualitatifs et répondant aux besoins des ménages.

Cette reconquête du centre-ville s'inscrit pleinement dans le cadre du NPNRU, avec des interventions ciblées sur le développement de rez-de-chaussée actifs ainsi que sur le réaménagement du rez-de-dalle de l'îlot du Mail, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle urbanité, plus ouverte, animée et qualitative.

En ce qui concerne le quartier de la Caravelle, une étape décisive a été franchie avec la définition d'un plan masse et la désignation d'un aménageur, permettant d'amorcer concrètement le démarrage du projet. Par ailleurs, une démarche de co-construction avec les

habitants sera mise en place, afin d'associer pleinement les citoyens aux transformations du quartier.

Le projet de renouvellement urbain de la Caravelle constitue une opération majeure, avec un coût global estimé à 138 millions d'euros, dont 25,5 millions d'euros de participation directe de l'ANRU, et jusqu'à 40 millions d'euros de soutien de l'État. Il prévoit la réhabilitation de 564 logements, dont 276 logements sociaux, ainsi que la construction de nouveaux logements afin de diversifier l'offre résidentielle. L'objectif est notamment de réduire la part de logements sociaux de 78 % à 57 %, en favorisant une plus grande mixité sociale et fonctionnelle.

Les premières opérations ont d'ores et déjà été engagées, notamment la résidentialisation des logements de CDC Habitat, la création de l'allée Saint-Exupéry et l'aménagement des espaces publics en lien avec le parc des Chanteraines. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale d'attractivité et d'amélioration durable du cadre de vie à l'échelle du territoire.

Enfin, ces dynamiques ont été consolidées avec la signature, le 29 avril 2024, du Contrat Engagements Quartiers 2030 en préfecture des Hauts-de-Seine. Ce contrat, conclu en partenariat avec l'État, l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, la Ville et l'ensemble des acteurs locaux, fixe un cap jusqu'en 2030 autour des piliers fondamentaux de la politique de la ville : éducation, emploi, cadre de vie, santé et sécurité. Il cible notamment le quartier « Cap Villeneuve », qui regroupe environ 12 458 habitants relevant de la nouvelle géographie prioritaire définie par décret en décembre 2023.

III. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION :

La politique mise en œuvre en faveur des habitants repose sur plusieurs axes majeurs : la rénovation de l'habitat, le développement de l'offre de services publics, la création d'emplois, l'animation et l'attractivité du territoire, l'accompagnement des familles et des seniors, le développement éducatif etc.

Le fait que la Ville puisse bénéficier du FSRIF représente un levier financier indispensable pour répondre aux problématiques de sa population fragile. Sans dresser une liste exhaustive des actions créées et/ou développées à l'aide de ce fonds, il est toutefois possible de reprendre dans ce rapport annuel les projets les plus emblématiques du soutien de la Ville à ses habitants afin de répondre à leurs besoins, d'améliorer leur cadre de vie et de favoriser le vivre ensemble.

1. Les actions liées à l'enseignement

La commune de Villeneuve-la-Garenne joue un rôle déterminant dans le bon fonctionnement de ses 13 écoles publiques maternelles et élémentaires. Elle prend en charge l'ensemble des missions qui garantissent aux enfants un cadre d'apprentissage de qualité : entretien des locaux, restauration scolaire, équipements numériques, accompagnement des temps périscolaires, gestion des ressources humaines et coordination pédagogique locale.

Ces actions sont menées en coordination étroite avec l'Éducation nationale, dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2022–2025, et sont renforcées par le label "Cité éducative", obtenu en octobre 2022. Cette reconnaissance permet à la collectivité d'intensifier l'articulation entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial, social) et de mettre en cohérence les dispositifs existants, de la petite enfance jusqu'à l'insertion.

Les principales interventions de la Ville en matière d'enseignement s'articulent autour de trois grandes composantes :

- L'Aménagement et l'organisation du cadre scolaire
- La modernisation des outils pédagogiques
- L'accompagnement éducatif des temps scolaires et périscolaires

A. Assurer des conditions d'apprentissage favorables dans les écoles

- L'organisation scolaire et adaptation des locaux :

L'année 2025 a confirmé les engagements de la Ville pour offrir un environnement scolaire propice à la réussite. Depuis 2018, la commune a appliqué la semaine de 4 jours, en accord avec les familles, ce qui permet une meilleure organisation du temps des enfants.

Dans la continuité de la politique nationale, la commune a accompagné le dédoublement progressif des classes de CP depuis 2018, puis des classes de CE1 en 2019, et des grandes sections à partir de 2021. Cette évolution a nécessité l'aménagement de nouvelles salles de classe, l'achat de mobilier pédagogique adapté et des ajustements des locaux pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves.

La gestion des bâtiments scolaires est également au cœur des préoccupations : un nettoyage approfondi est réalisé à chaque période de vacances (nettoyage du mobilier scolaire et désinfection, entretien des locaux murs, sols, couloirs, etc...), et du matériel professionnel est renouvelé régulièrement pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents municipaux et un cadre propre et sain aux élèves tout en tenant compte de l'ergonomie pour les agents d'entretien afin de réduire les TMS (troubles musculo-squelettiques).

Par ailleurs, la ville a engagé un investissement important dans du mobilier plus ergonomique, Ce choix, bien que coûteux, répond à une volonté forte de préserver la santé des agents, d'améliorer leur confort de travail, et d'adapter les équipements aux réalités du terrain. Parmi les pistes, un nouveau mobilier de restauration pour les écoles maternelles, notamment auprès du fabricant MOBISCO. L'objectif est de mettre en place des tables plus hautes, permettant à l'adulte de rester en position naturelle, et à l'enfant de manger comme un grand avec un dispositif lui permettant d'escalader.

Enfin face à une pression démographique croissante, la commune a mis en place en 2023 deux bâtiments modulaires dans les cours des groupes scolaires Jules Verne A et B, pour pallier le manque de locaux. Ces espaces sont mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, dans une logique d'optimisation des surfaces disponibles.

- Sécurité des abords des établissements scolaires :

En effet, la sécurité aux abords des établissements fait l'objet d'une attention constante. Les "points écoles" ont été renforcés afin de sécuriser les traversées aux heures d'entrée et de sortie. En complément, depuis fin 2019, la commune a installé des personnages signalétiques "Arthur et Zoé" à des emplacements stratégiques afin d'alerter les automobilistes et d'encourager les enfants à traverser uniquement aux endroits.

- Valoriser le rôle des ATSEM au service de l'enfant :

Les ATSEM occupent une place centrale dans les écoles maternelles. À Villeneuve-la-Garenne, elles sont affectées en petite et moyenne section, un choix municipal fort. Environ 25 ATSEM sont mobilisées dans les écoles de la commune. Présents auprès des enfants de 7h30 à 18h. Ils assistent le personnel enseignant et le directeur d'école. Ils encadrent les enfants sur des temps pédagogiques, accompagnent la classe lors de sortie scolaire, participent aux fêtes calendaires et toutes animations faites au sein de l'école. Ils sont présents sur le temps du midi, accompagnent les enfants au dortoir et participent à l'endormissement de ceux-ci. Puis ils gèrent le lever de sieste, et tout l'entretien des classes, utilisés par le personnel et les enfants.

Elles sont responsables de l'entretien des classes maternelles et du matériel utilisé, néanmoins, depuis la rentrée 2022-2023, la Ville a décidé de réorienter leurs missions : les ATSEM sont désormais prioritairement consacrées à l'accompagnement des enfants, et n'assurent plus l'entretien général des classes durant le temps scolaire. Elles continuent cependant d'effectuer l'entretien du matériel pédagogique, et interviennent pour le nettoyage général uniquement pendant les périodes périscolaires.

B. Moderniser les équipements et favoriser l'innovation pédagogique

Depuis 2015, la Ville de Villeneuve-la-Garenne mène une politique volontariste de modernisation numérique des écoles, en partenariat étroit avec la Direction académique des Hauts-de-Seine et le Conseil départemental. Ce plan ambitieux a débuté par un projet pilote au sein du groupe scolaire Pierre de Coubertin, avant d'être progressivement étendu à l'ensemble des écoles élémentaires. Ces établissements ont été équipés de classes mobiles (tablettes pour élèves et enseignants), de Vidéoprojecteurs Numériques Interactifs (VNI), ainsi que de bornes Wi-Fi, permettant d'intégrer les outils numériques au cœur des pratiques pédagogiques.

À partir de 2022, la Ville a franchi une nouvelle étape avec l'installation de 56 Écrans Numériques Interactifs (ENI) dans les classes de CE2, CM1, CM2, ainsi que dans les dispositifs spécifiques d'inclusion (ULIS pour enfants en situation de handicap, UP2A pour élèves allophones primo-arrivants). L'ensemble des 6 écoles élémentaires a été équipé, et chaque directeur d'établissement a reçu un ordinateur portable professionnel. Les

enseignants concernés ont été accompagnés par une formation spécifique organisée en lien avec les fournisseurs et les équipes de l'Éducation nationale.

En 2025, dans le cadre du Plan de relance éducatif et de la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2022–2025, la Ville a poursuivi ses efforts avec une enveloppe globale de 400 000 € engagée sur la période, permettant de consolider l'équipement des écoles, notamment pour les classes de cycle 3. Cet investissement vise à renforcer l'égalité d'accès aux outils numériques, à encourager des pratiques pédagogiques innovantes et à favoriser l'autonomie des élèves dans un environnement d'apprentissage connecté.

En parallèle, des équipements adaptés à la petite enfance ont également été déployés. C'est le cas des BEEBOTS, petits robots éducatifs introduits dans les écoles maternelles dès 2019, permettant d'initier les enfants au codage, à la logique algorithmique et à la représentation spatiale, dans une logique d'éveil numérique ludique et progressif.

Enfin, une charte d'usage du numérique a été élaborée en partenariat avec les équipes de circonscription. Elle est signée chaque année par les enseignants, les personnels municipaux intervenant dans les écoles, et les représentants légaux des élèves. Ce document fixe un cadre d'utilisation sécurisé, éthique et pédagogique des équipements numériques mis à disposition.

C. Accompagner les temps de vie à l'école et favoriser la continuité éducative

- Le projet passerelle : créer du lien entre les cycles :

Depuis 2022, la Ville a mis en place le projet passerelle, organisé lors de certaines vacances scolaires. Ce dispositif permet aux enfants de grande section d'être accueillis dans les structures de loisirs élémentaires, aux côtés d'enfants plus âgés, pour partager des repas, des activités, et des sorties.

Ce temps de transition est conçu pour préparer les enfants au changement d'univers scolaire, en les familiarisant avec les espaces, les rythmes et les relations du cycle élémentaire. Il contribue aussi à renforcer la cohésion entre tranches d'âge, en valorisant le rôle des plus grands dans l'accompagnement des plus jeunes.

- Une restauration scolaire engagée dans la qualité et le développement durable :

Le service de restauration scolaire, présent dans tous les établissements, offre chaque jour aux enfants un repas complet (entrée, plat, laitage, dessert). Depuis 2021, les élèves des écoles élémentaires bénéficient d'un double choix pour chaque composante du menu, et deux repas végétariens sont proposés chaque semaine, conformément à la loi EGALIM de 2018.

Chaque jour, près de 40 agents municipaux assurent le bon fonctionnement de la restauration scolaire : réception des repas, service, encadrement, nettoyage, logistique et lien avec les équipes éducatives. En maternelle, un adulte référent est présent à chaque table, pour accompagner les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie alimentaire.

Depuis septembre 2024, la Ville s'est engagée dans une démarche ambitieuse de réduction des plastiques dans ses services de restauration, ce qui représente un important

investissement. En lien avec le SYREC (Syndicat pour la restauration collective), la Ville a remplacé les bacs en plastique par des bacs gastro et contenants en inox. Cette évolution a impliqué des travaux structurels, notamment l'agrandissement des offices, l'installation d'armoires froides à stockage pour chariots, et d'armoires à stockage en inox. Le rythme de déploiement dépend de la capacité du SYREC à adapter les équipements, ce qui a nécessité un travail par phases dans les différentes cuisines. Elle a été entièrement appliquée en septembre 2025.

Une cantine labellisée et responsable :

Depuis 2017, la Ville déploie des actions innovantes de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui s'inscrivent dans une politique globale de restauration durable.

Les dispositifs comprennent : Des tables de tri, des tables de troc, un système « petites faims / grandes faims », ou encore des ateliers de sensibilisation au gaspillage et au tri.

Dans cette dynamique, la Ville a initié en 2024 un partenariat avec l'Association Nationale pour l'Éducation au Goût (ANEG). Ce projet a permis de former, en 2025, les responsables de restauration et les animateurs municipaux, afin qu'ils puissent animer des ateliers d'éveil au goût à destination des enfants. L'objectif est de renforcer, dès le plus jeune âge, une relation saine, curieuse et consciente à l'alimentation, afin pour éviter le gaspillage.

Par ailleurs ces efforts ont permis à la Ville d'obtenir le label "Ecocert en cuisine" de niveau 1, qui reconnaît la qualité de sa restauration collective durable. Il vient valoriser les efforts menés en matière de réduction du gaspillage alimentaire, de qualité des approvisionnements, et de bonne gestion des pratiques d'hygiène et d'entretien.

Mais au-delà d'être une simple reconnaissance, ce label agit aussi comme un cadre structurant, il oriente les choix de la commune sur les approvisionnements et choix de produits d'entretien. Il permet ainsi à la Ville de progresser en continu vers une restauration plus saine, plus responsable et plus respectueuse de l'environnement et des enfants.

- Les accueils de loisirs :

Les accueils de loisirs municipaux accueillent les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'accès est prioritairement réservé aux familles dont les deux parents travaillent ou sont en recherche active d'emploi.

Ces accueils sont pensés comme un prolongement du cadre éducatif : les animations proposées favorisent l'autonomie, la créativité, le vivre-ensemble, et l'accès à la culture et au sport. L'accompagnement y est structuré, bienveillant, et adapté à chaque âge.

- Une charte pour une cohabitation harmonieuse dans les écoles :

Pour garantir une utilisation sereine des bâtiments scolaires, la Ville a signé en 2022 une charte d'occupation des locaux avec l'Éducation nationale.

Ce document encadre les conditions d'accès, les responsabilités partagées et les règles de cohabitation entre les services municipaux, les équipes pédagogiques, et les partenaires associatifs.

Cette démarche participe à une gestion harmonieuse des espaces scolaires, dans le respect des missions de chacun et au service de l'intérêt collectif.

2. Les actions liées à l'éducation

Créé en 2015, le service des actions éducatives de la Ville poursuit son développement, traduisant la volonté municipale de s'engager pleinement dans le champ éducatif aux côtés des familles et des établissements scolaires. Il coordonne plusieurs dispositifs, en lien avec les acteurs du territoire, et met en œuvre des actions éducatives ciblées, complémentaires aux temps scolaires. Ces interventions visent à soutenir la réussite des jeunes, à prévenir les ruptures dans les parcours éducatifs et à favoriser l'éveil citoyen dès le plus jeune âge.

En 2025, l'action éducative de la commune s'est structurée autour de trois grands volets :

- L'accompagnement à la réussite
- L'éducation citoyenne et culturelle
- La prévention du décrochage.

A. Accompagner la réussite éducative et la consolidation des acquis

- Le séjour « coup de pouce » : accompagner les fragilités scolaires

En 2025, la Ville a renforcé ses actions d'appui aux apprentissages et à l'épanouissement scolaire à travers plusieurs dispositifs. Le séjour "Coup de pouce" au Mont-Saxonnex a été reconduit pour accompagner des enfants repérés en fragilité scolaire. Il s'agit d'un stage éducatif alliant méthodologie de travail, renforcement des savoirs fondamentaux, ateliers de développement personnel et découverte culturelle dans un environnement stimulant. Ce dispositif permet aux élèves de reprendre confiance, de consolider leurs acquis et de revenir à l'école plus sereinement.

- Les colos apprenantes :

Les Colos apprenantes, également proposées en période de vacances, visent un public de préadolescents pour qui l'environnement scolaire classique ne suffit pas toujours à mobiliser l'envie d'apprendre. Ces séjours conjuguent activités culturelles, sportives et éducatives, dans une approche globale qui valorise les compétences transversales (coopération, expression, curiosité, autonomie).

- Animation autour des JO

Dans cette même dynamique, la Ville a organisé des animations estivales autour des Jeux Olympiques 2024, intégrant des visites de sites, des épreuves sportives adaptées, des activités thématiques et des mini-séjours. Ces temps éducatifs renforcent les valeurs d'engagement, de respect et de dépassement de soi, tout en offrant un accès équitable à des expériences valorisantes pendant l'été. A la suite des JO 2024, la ville a fait vivre le village olympique à destination des usagers de la ville 3 semaines chaque été.

B. Développer l'éducation citoyenne, culturelle et inclusive

- Pour les grandes sections de maternelle, un grand jeu de plateau a été mis en place lors de la journée des droits de l'enfant
- Favoriser l'éveil citoyen et la construction d'un regard critique chez les plus jeunes est un enjeu central pour la Ville. À ce titre, la Journée des droits de l'enfant, organisée le 20 novembre dans les structures éducatives, a permis de sensibiliser les enfants à leurs droits fondamentaux, à travers des jeux, débats, expositions et animations. Un focus particulier a été mis cette année sur la lutte contre le harcèlement, en cohérence avec les priorités nationales. Cette année, la journée des droits de l'enfant s'est articulé par la mise en place d'un grand jeu « Fort Boyard », en partenariat avec la MJC et les ATSEM, le temps fort était à destination de tous les enfants des accueils de loisirs élémentaires et des enfants accueillis à la MJC de la ville. Nous avons sensibilisé les enfants à leurs droits à travers le jeu.
- Le Marché de Noël des accueils : valoriser les productions collectives

Le Marché de Noël des accueils collectifs de mineurs a, quant à lui, permis de valoriser les productions artistiques et manuelles des enfants, réalisées au sein des accueils tout au long du trimestre. Ce temps festif favorise les échanges entre structures, le travail collectif, et renforce l'implication des familles dans la vie éducative de leurs enfants.

- Projet association PAS à PAS

A destination des 3 accueils de loisirs du quartier Sud, JVM, JJ, CP projet basé sur l'importance de la lecture et la sensibilisation des écrans sur les enfants. Le projet y inclut les familles sur plusieurs ateliers. L'année prochaine le projet sera à destination des 3 accueils de loisirs du quartier nord.

- Escape Game pour les CM2 des écoles élémentaires sur le harcèlement créer et menée par les animateurs des accueils de loisirs élémentaire. L'escape Game a été proposer pendant le temps scolaire par classe.

C. Prévenir les ruptures et soutenir les parcours individuels

- Un accueil éducatif pour les élèves temporairement exclus

La prévention du décrochage et la remobilisation éducative constituent un enjeu prioritaire pour la commune, qui agit aux côtés de l'Éducation nationale et des acteurs associatifs pour proposer des solutions concrètes et adaptées. En 2025, le dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus a été maintenu. Il s'adresse aux collégiens ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire et leur propose un accueil individualisé. Ce temps est mis à profit pour revenir sur les faits, engager une réflexion sur les comportements, identifier les difficultés scolaires ou personnelles, et amorcer un travail de remobilisation. Certains élèves exclus sont accueillis sur le temps périscolaire dans les accueils de loisirs en lien avec le PRE.

- **Projet de cohérence éducative**

Au-delà de cette prise en charge ponctuelle, la commune œuvre à une meilleure articulation entre les temps de vie de l'enfant. C'est dans cette logique qu'a été déployé un projet de cohérence éducative dans les écoles, réunissant enseignants, animateurs, directeurs de d'accueil de loisirs, ATSEM, agents de restauration et partenaires éducatifs autour d'un projet commun. Il s'agit de fluidifier les transitions entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, de renforcer le dialogue éducatif et de construire un cadre de référence partagé. De plus, une charte des locaux a été mis en place, elle a été cosignée entre l'éducation nationale et le service de l'éducation, il y a une charte sur chaque école, elle est présentée par le directeur de l'école, le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable ATSEM. De plus, différentes rencontres sont organisées avec les différents acteurs éducatifs afin de suivre l'évolution du document de cohérence éducative et de développer des projets communs.

3. Les actions liées à la jeunesse

Le service jeunesse a été créé en octobre 2019 pour développer et donner plus de visibilité aux actions jeunesse avec la mise en place d'un programme d'actions spécifiques de loisirs et d'animation éducative, culturelles et sportives. Ces axes se déclinent en accueil réguliers sur les temps périscolaires, en séjours, ateliers de sensibilisations sur les conduites addictives, les valeurs de la république et de la laïcité.

Déjà investie depuis plusieurs années en faveur de la jeunesse, notamment avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) la commune a renforcé cette dynamique en 2024 par la création d'un nouveau Conseil Local de la Jeunesse (CLJ), destiné aux 16-25 ans, afin de leur offrir un espace d'expression, de dialogue et de participation active à la vie locale.

- **Le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) :**

Les deux commissions composées de 10 jeunes chacune et ayant pour thématiques sport/loisirs/culture et solidarité/écologie, se sont réunies 2 fois par an. Elles ont abordé les projets qu'elles souhaitaient voir aboutir sur le moyen terme. Accompagnés par des animateurs jeunesse, ces jeunes se sont impliqués dans la vie locale et citoyenne et ont élaboré de nouveaux projets.

- **Le Conseil Local de la Jeunesse (CLJ) :**

Cette création s'inscrit dans la volonté de la commune d'encourager l'engagement civique des 16-25 ans. Cet espace d'expression favorise leur participation active à la vie démocratique locale en leur permettant de partager leurs idées, de porter des projets et de contribuer aux politiques publiques qui les concernent. En se réunissant régulièrement, les jeunes membres du CLJ développent leur sens des responsabilités, leur esprit critique et leur implication citoyenne.

Également, tout au long de l'année, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Les Assises de la Jeunesse 2025 ont rassemblé jeunes et élus autour de moments d'échanges et de réflexion. Des ateliers thématiques ont permis d'aborder des sujets essentiels pour la jeunesse et de partager des idées concrètes. Un repas convivial jeunes-élus a favorisé la rencontre et le dialogue entre générations. Les Assises ont

également été l'occasion de célébrer les jeunes à travers la remise du Bac, mettant en lumière leur parcours et leur réussite.

- Le Villeneuve Comedy Club a réuni jeunes et humoristes de renom à travers trois spectacles de stand-up. L'événement a permis d'impliquer les jeunes non seulement en tant que public, mais aussi dans l'organisation et l'encadrement des soirées, favorisant échanges, apprentissage et participation active. Ces rencontres ont contribué à créer une ambiance conviviale, tout en offrant une plateforme pour découvrir et partager l'humour
- Pendant les vacances scolaires, la commune a proposé une programmation variée d'activités éducatives, culturelles et sportives, permettant à environ 700 jeunes de bénéficier d'animations de qualité, favorisant à la fois l'épanouissement, la mixité sociale et l'accès aux loisirs.
- En dehors des périodes de congés, un accueil jeune régulier a été mis en place tout au long de l'année. Ce lieu de proximité a permis à de se retrouver, d'échanger et de participer à des projets collectifs dans un cadre sécurisant et éducatif.
- Chaque mois, les jeunes ont pu prendre part aux "Vendredis de l'actualité", des temps d'expression et de débat autour de sujets de société choisis par les participants. Cette action, qui a réuni environ 100 jeunes sur l'année, encourage la citoyenneté active.
- Dans une optique de mobilité et d'ouverture, la commune a organisé des séjours jeunesse éducatifs et sportifs. Ces expériences immersives ont concerné 15 jeunes, favorisant leur autonomie, leur confiance en eux et leur ouverture à d'autres environnements.
- Un séjour au Mont-Saxonnex, en milieu montagnard, a permis à 92 jeunes de vivre une expérience de découverte, de cohésion et de dépassement de soi.
- À l'approche de l'été, le Grand P'tit Déj a offert un moment de convivialité et de sensibilisation autour des valeurs républicaines. Environ 80 jeunes y ont participé, dont 20 aux ateliers préparatoires et 60 lors du rassemblement final.
- Sur le plan de l'engagement et de la formation, le programme Tremplin BAFA a permis à plusieurs jeunes de s'initier aux métiers de l'animation.
- Des ciné-débats, pour ouvrir la discussion sur des thématiques citoyennes ou sociales.
- Des ateliers Parcoursup, accompagnant les jeunes dans leurs choix d'orientation post-bac.
- Dans le cadre des Clubs de la réussite, plusieurs ateliers ont été proposés :

- Un club d'anglais, permettant à 34 jeunes d'améliorer leur pratique orale de la langue dans une logique d'ouverture culturelle (budget : 1 000 €). Un séjour linguistique a également été reconduit pour compléter cet apprentissage par l'immersion.
- Un club d'échecs a aussi été proposé pour stimuler la concentration, la stratégie et l'esprit de compétition dans un cadre éducatif.
- Un café littéraire pour favoriser la lecture, le débat et l'expression écrite

4. Les actions liées au sport

Le service des sports de la Ville de Villeneuve-la-Garenne met en œuvre une politique sportive structurée autour de quatre grands axes :

- Promouvoir le sport pour tous, en développant l'accès à la pratique pour tous les âges et tous les profils ;
- Entretien et moderniser les équipements sportifs ;
- Accompagner et valoriser les associations sportives locales ;
- Soutenir le sport de haut niveau à travers des projets d'excellence et de performance.

A. L'Ecole Municipale des Sports (EMS)

Créée en 2003, l'EMS propose chaque mercredi des activités sportives éducatives pour les enfants de 3 à 12 ans. Loin du terrain de la compétition, l'école joue la carte de la découverte et du vivre ensemble.

Durant leur passage à l'E.M.S., les enfants découvrent un ensemble d'activités motrices complémentaires. Elle leur permet de se détendre, de développer leur condition physique ainsi que leur comportement individuel et social.

L'E.M.S. permet aux enfants de découvrir et de s'initier à différentes activités sportives et selon le niveau de pratique de l'enfant, elle sert de passerelle vers les clubs sportifs de la Ville.

Le public accueilli se divise en 2 familles « maternelle » et « élémentaire ».

En 2025, l'EMS a accueilli 170 enfants répartis entre :

- Le matin (10h-12h) pour les maternelles au complexe sportif P. Cattiau,
- L'après-midi (13h15-16h30) pour les élémentaires, répartis entre les gymnases P.Cattiau, Pierre de Coubertin et Jules Verne

L'objectif reste d'offrir une pratique sportive structurée hors du cadre scolaire, dans une approche bienveillante, sans compétition.

B. Les gymnases ouverts

Pendant les vacances scolaires, le dispositif "Gymnases ouverts" propose des activités sportives gratuites encadrées par des éducateurs municipaux, dans les différents équipements de la ville.

En 2025, les activités ont été recentrées sur les jeunes de 8 à 17 ans, avec des créneaux allant de 10h à 12h et de 14h à 18h, du lundi au vendredi. Ces activités permettent :

- La découverte de nouveaux sports,
- La prévention et l'éducation par le sport,
- Le renforcement du lien avec les structures associatives,
- La valorisation du temps libre des jeunes
- De susciter l'envie de faire du sport chez les adolescents

Les matinées sont réservées au sein des structures telles que la MJC, les centres de loisirs municipaux, ou le Service Jeunesse. Les différentes activités proposées se déroulent dans les gymnases, les stades, les salles de combats, la piscine, les parcs etc.

Chaque après-midi, un large programme d'activités préétabli par les éducateurs sportifs de la Ville, est diffusé largement dans les écoles, les installations sportives, et à l'Espace Famille de la Mairie. Les jeunes ont tout le loisir de choisir leur pratique sportive et d'en changer comme ils le souhaitent. Les mêmes activités sportives ont été proposées le matin aux enfants des structures précitées.

Ces activités, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, sont totalement gratuites. Pour participer, il suffit au jeune de remettre aux éducateurs sportifs une autorisation parentale lorsqu'ils viennent sur les installations sportives.

Il est à noter que des interventions nouvelles et adaptées ont été conçues et proposées à la population :

- Création d'un créneau tous les jeudis en période scolaire de marche bien être pour les seniors
- Création d'un créneau tous Les dimanches après-midi en période pour personnes en situation de handicap

C. Les stages multisports

Depuis 2023, l'offre de stages multisports de Villeneuve-la-Garenne s'adresse aux enfants de 6 à 10 ans, répartis en deux tranches d'âge : 6-7 ans et 8-10 ans. Ces stages se déroulent durant les vacances scolaires, de 9h30 à 16h30, au gymnase P. Cattiau.

Contrairement au dispositif des gymnases ouverts, qui repose sur une logique de pratique libre et spontanée, les stages multisports sont construits autour :

- D'un encadrement renforcé, assuré par des éducateurs sportifs diplômés,
- D'un objectif de progression pédagogique, permettant aux enfants de développer leurs compétences motrices, leur esprit d'équipe, leur discipline et leur confiance en eux, à travers des cycles adaptés à leur niveau.

Ce dispositif permet à chaque enfant de bénéficier d'un suivi plus individualisé, tout en découvrant une variété d'activités sportives dans un cadre bienveillant et structurant. Il participe ainsi pleinement à la politique d'accès au sport éducatif pour tous.

D. Les autres activités sportives de 2025

• **Temps fort :**

- “Vivre les Jeux à Villeneuve” : animations sportives récurrentes en lien avec les disciplines olympiques ;
- 2ème édition de la “Rando roller” ;
- Village olympique : 3 semaines d’activités en juillet avec notamment une piscine de 200m², structures gonflables, surf, escalade, tyrolienne de 80m, parcours ninja wariors, ateliers sportifs, espace plage, restauration, écran géant et concerts ;
- Soirées sportives à la piscine : ciné-piscine, escape game aquatique, soirée aquazen ;

• **Patinoire :**

Une patinoire éphémère de plus de 500m² a été installée, comme en 2024, pendant trois semaines, de mi-décembre jusqu’à la rentrée de janvier.

Lors de la première semaine, en période scolaire, tous les élèves de CE2 de la ville (environ 400 élèves) ont pu en profiter. Durant cette période, la patinoire était ouverte au public de 17 h à 20 h, ainsi que les week-ends.

Pendant les vacances, les matinées, de 10 h à 12 h, étaient réservées aux différentes associations et structures de la ville. L’après-midi, de 13 h à 20 h, la patinoire était ouverte au public. L’ensemble des entrées était entièrement gratuit.

• **Intervention auprès des Séniors :**

- Lundi : Gym douce au complexe P. Cattiau
- Mardi : Gyme douce au centre Nelly Rousel
- Jeudi : Marche et bien être au parc des Chanteraines
- Vendredi : Gym douce Espace P. Brossolett

Le public seniors (les plus de 60 ans) peut accéder aux séances après inscription à l’Espace Famille, en s’acquittant d’une carte de 12 entrées ou de 25 entrées payante.

Ces séances ont pour but d’améliorer la mobilité, renforcer la santé physique et mentale, et favoriser le lien social.

• **Villeneuve-Fit**

Les mardis et jeudis (hors période scolaire), de 12 h à 13 h, à l’espace Nelly Rousel, en salle de boxe, au gymnase ou à la piscine selon la période d’intervention, des séances de fitness, de cardio ou de sports collectifs sont proposées au public adulte.

L'accès se fait après inscription à l'Espace Famille, en s'acquittant d'une carte de 12 entrées ou de 25 entrées payante.

Une séance à l'heure méridienne pour adultes permet de se ressourcer, réduire le stress et améliorer la concentration pour le reste de la journée.

- **Handisport**

Chaque dimanche hors vacances scolaires (13h30-15h30), une séance handisport est proposée aux 6-17 ans, favorisant l'inclusion, le développement physique et le bien-être.

Encadrée par des ETAPS formés, elle utilise des exercices et du matériel adaptés à chacun. Les inscriptions se font à l'espace famille avec un certificat médical.

- **Manifestation scolaire :**

Le traditionnel Mil'Pattes, course scolaire emblématique de la Ville, a été reconduit en 2024 avec les mêmes principes :

La grande course « Mil'Pattes » est destinée à l'ensemble des groupes scolaires primaires de la Ville.

Il réunit chaque année près de 2 000 élèves. Les enfants participent par classe à une course pédestre dans l'enceinte verdoyante du Parc des Chanteraine.

Ce grand moment pour les enfants, comme pour les professeurs des écoles et les parents, est préparé tout au long de l'année, lors des interventions des éducateurs sportifs de la ville dans les écoles.

Après 20 années d'existence, cet événement est toujours un moyen de sensibilisation au « développement durable » : une Ecocup logotée « Mil'Pattes » est distribuée à chacun des participants permettant ainsi de se servir à boire à des fontaines à eau et de repartir avec un souvenir de la manifestation. En effet, il y a eu un développement de la partie écoresponsable le « Mil 'Pattes » avec une sensibilisation au recyclage des bouchons (Bouchons des compotes distribués après la course) en partenariat avec l'association « bouchon d'amour ».

· Journée Passerelle : Des activités sont mises en place afin que l'ensemble des élèves de CM2 et de 6e des deux collèges de la ville participent ensemble. L'objectif est de créer une cohésion et de favoriser un moment d'inclusion, afin de faciliter l'entrée des CM2 au collège à la rentrée.

· Les Olympiades : Mini-olympiades organisées pour l'ensemble des élèves du CP au CM1.

· Tournoi de handball : Organisé pour l'ensemble des élèves de CM2, au stade Gaston Bouillant.

· Le Savoir Rouler à Vélo, sous forme d'un cycle de 6 séances, est proposé à l'ensemble des élèves de CM2 de la ville. L'objectif est qu'ils acquièrent les compétences et les notions de sécurité nécessaires afin d'être autonomes pour se rendre au collège à vélo à la rentrée.

Au-delà de ces aspects, ce dispositif favorise également la pratique d'une activité physique bénéfique pour leur santé.

Des équipements à la hauteur des ambitions sportives de la Ville :

En parallèle, la Ville poursuit un programme d'investissements ambitieux dans ses infrastructures sportives :

- 2025 : création d'un terrain de football 5x5, d'un terrain de padel, d'un club house et d'un nouveau terrain de tennis.
- Des équipements pour tous public : associations, écoles, particuliers

E. Association sportive

Le service des sports accompagne les associations sportives agréées (AVG) et non agréées via :

- La mise à disposition d'équipements sportifs,
- Le soutien logistique dans l'organisation de leurs événements,
- Et l'attribution de subventions municipales.

5. Les actions liées au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté, à la solidarité etc.

A- Les actions portées par le CCAS

Le CCAS poursuit une politique active et structurée en faveur des publics fragiles, des seniors, des personnes en situation de handicap.

Actions en faveur de l'autonomie et du lien social des seniors :

Le CCAS développe une politique active d'animations et d'actions collectives visant à favoriser le lien social et à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Les événements traditionnels, tels que les banquets des seniors, constituent des temps forts de convivialité particulièrement attendus. Ils permettent non seulement de valoriser la place des aînés dans la vie locale, mais aussi de maintenir une dynamique collective, de repérer d'éventuelles situations de fragilité et de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune.

De même, la distribution des coffrets de Noël (un total de 990 colis) s'inscrit dans une démarche de solidarité et d'attention portée aux personnes âgées. Cette action, à la fois symbolique et sociale, contribue à rompre l'isolement durant la période des fêtes et à maintenir un contact avec les bénéficiaires, notamment ceux qui ne participent pas aux événements collectifs.

Enfin, dans le cadre du partenariat territorial en faveur des seniors, l'Institut des Hauts-de-Seine propose chaque année deux sorties à destination des personnes âgées isolées de la commune. Ces temps d'évasion et de découverte (sorties culturelles ou de loisirs) sont une opportunité de rompre l'isolement et de favoriser les échanges.

Au total ce sont près d'une cinquantaine de personnes qui ont pu en bénéficier.

Pôle Santé

En 2025, le service a conduit 18 actions et temps forts en santé publique sur le territoire (prévention scolaire, dépistages, santé des femmes, santé environnementale, soutien aux aidants, santé seniors, CLS, etc.).

Ces actions ont permis de toucher plus de 3 500 bénéficiaires directs (dont 1 100 élèves en prévention bucco-dentaire, 1 057 enfants dépistés pour les troubles du rachis, 159 enfants pour les troubles visuels, 108 habitants sensibilisés lors de Mars Bleu, 57 femmes via le Bus Santé Femme, 46 aidants accompagnés, etc.), sans compter la mobilisation large lors de la Semaine de ma Santé et des actions Ville entière.

Sur le volet handicap :

Plusieurs actions ont été mises en œuvre

- Cycle d'ateliers à destination des aidants (alimentation, dénutrition, stimulation sensorielle, lecture d'étiquettes, loto gourmand).
- Organisation d'un séjour aidants (Mont Saxonnex).
- Sortie collective à Berck-sur-Mer dans le cadre de la journée des aidants.

Cette sortie a notamment permis une forte mobilisation (36 participants pour 25 places prévues), un renforcement du lien social entre familles et associations, et une ouverture à des publics peu mobiles ou éloignés des loisirs.

Parallèlement, des actions de sensibilisation et d'inclusion ont été conduites, notamment à travers l'organisation de la journée mondiale de l'autisme et la participation à des propositions culturelles inclusives telles qu'une visite au musée du Quai Branly ou un spectacle adapté.

Les maisons de la santé :

L'année 2025 a également été marquée par des avancées significatives en matière de structuration de l'offre de soins sur le territoire, à travers le développement et la consolidation de maisons de santé pluridisciplinaires.

La nouvelle Maison de Santé Orchidée a ainsi été inaugurée en novembre 2025. Ce projet structurant a permis l'installation de professionnels de santé sur le territoire dans un cadre coordonné. Les médecins y exerçant ont signé une convention avec la Ville les engageant à participer à des actions de prévention et de santé publique, renforçant ainsi l'articulation entre soins de ville et politiques locales de santé.

Par ailleurs, le projet de Maison de Santé Nord, située au 300 boulevard Charles de Gaulle, est en phase d'ouverture prochaine. Cette structure accueillera notamment des médecins généralistes ainsi qu'un centre d'imagerie médicale. L'installation de professionnels réalisant des mammographies constitue à ce titre une opportunité importante pour le territoire, notamment en matière de prévention et de dépistage, avec des interlocuteurs identifiés et volontaires pour s'inscrire dans une dynamique partenariale.

Dans ce cadre, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé, qui a accordé un financement à hauteur de 346 000 euros. Une demande complémentaire a également été formulée auprès de la Région au titre du relais immobilier, pour un montant de 231 000 euros.

Enfin, rappelons la réouverture de l'Hôpital Nord 92, en mars 2026 après une phase de rénovation. La modernisation des locaux et des équipements constitue un élément structurant pour l'offre de soins du territoire, avec des perspectives de complémentarité à développer avec les dispositifs de soins de ville, notamment les maisons de santé.

Pole solidarité :

Tout au long de l'année, le CCAS mène des actions de solidarité à destination des publics les plus fragiles :

L'opération des boîtes solidaires : le mercredi 17 décembre 2025 à Nelly Roussel qui a permis de soutenir 295 familles grâce à la collecte de 315 boîtes, avec pour objectif d'apporter un moment de convivialité et de rompre l'isolement des personnes en situation de précarité. Les partenaires associés étaient le pôle social départemental, le centre socio culturel Nelly Roussel, Les femmes engagées, cœur de lionne et l'association FASE.

La Nuit de la Solidarité du 22 janvier 2026 qui vise à aller à la rencontre des personnes sans abri afin de mieux connaître leurs besoins et adapter les actions mises en place. Il y a eu aucun recensement cette année.

La Journée Portes Ouvertes de l'accès aux droits, organisée le 22 mai 2025 à l'espace Nelly Roussel, qui a accueilli 224 passages et avait pour objectif de faciliter l'information, l'orientation et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives.

4 ateliers d'économie d'énergie ont été organisés : le 6 février en salle Deleurance (10 participants), le 18 juin à la Rotonde (20 participants), le 6 septembre lors du forum des associations (20 personnes) et le 30 septembre au forum des seniors (entre 15 et 30 participants). Au total, près de 90 personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques de consommation. Des kits d'économie d'énergie ont également été distribués afin d'encourager l'adoption de gestes concrets au quotidien.

Une sortie solidaire a été organisée à Dieppe le samedi 17 janvier 2026 avec l'association BIG UP, rassemblant 34 personnes, avec pour objectif de favoriser le lien social entre les bénéficiaires en situation de précarité.

B- Les actions du service espaces socio-culturels

Le service de l'Espace socio-culturel porte une politique de cohésion sociale, d'accès à la culture et de soutien aux dynamiques citoyennes. Il a pour mission de renforcer le lien social, accompagner les parcours de vie, et valoriser les initiatives locales à travers une programmation de proximité adaptée aux besoins des habitants. Ce service agit au cœur des quartiers à travers deux équipements majeurs :

- Le Centre Social Nelly Roussel,
- L'Espace socio-culturel Pierre Brossolette (EPB).

Il a vocation à

- Animer la vie locale et le développement social urbain
- Accueillir en lien avec le service vie associative, différentes activités associatives et différents événements
- Proposer une offre d'activités avec un ancrage culturel marqué
- Assurer un service public de proximité notamment à travers le Point Justice en étroite collaboration avec le CCAS et France service

1. Le point Justice

Le Point d'accès aux droits réunit 14 permanences juridiques et de services publics. Il a pour objectif de :

- Accueillir les usagers et identifier leur demande ;
- Informer les usagers sur leurs droits et obligations ;
- Les orienter vers un professionnel, des organismes ou des services susceptibles de faciliter l'exercice de leurs droits ;
- Aider l'usager dans l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation (ex. rédaction d'un courrier, aide à la constitution d'un dossier administratif ;
- Proposer des consultations juridiques gratuites délivrées par des professionnels ;
- Proposer des services publics de proximité ;
- Animer le réseau d'acteurs locaux sur des questions juridiques et communiquer sur ces thèmes auprès des habitants.

En 2025, le Point d'Accès aux Droits a accueilli 3297 personnes dans le cadre des permanences.

2. Les animations estivales

Outre les nombreuses actions réalisées tout au long de l'année, la période estivale représente en matière d'accès aux loisirs, un moment révélateur des inégalités liées notamment, aux ressources.

La Commune intègre dans son programme d'action sociale la prise en compte de cette réalité en proposant aux familles et surtout aux enfants, un programme d'animations de qualité, « Profitons de l'été » dont les objectifs sont les suivants :

- L'accès aux loisirs, sports et cultures ;
- La lutte contre les inégalités et les discriminations ;
- La lutte contre l'isolement ;
- Le renforcement du vivre ensemble ;
- Le développement du partenariat sur le territoire

Les grandes orientations de l'année 2025 ont été :

- Le renouvellement du projet social, qui a constitué une priorité structurante pour l'ensemble du service ;
- Le déploiement d'activités quotidiennes à destination des familles et des publics seniors, répondant aux besoins de proximité et de lien social.

Les caractéristiques du projet 2025 :

- Village olympique

3. La formation linguistique

Les actions linguistiques figurent parmi les dispositifs à forte valeur ajoutée déployés sur le territoire communal. Par nature transversales, elles interviennent à la croisée de nombreux enjeux : emploi, inclusion et intégration sociale, autonomie des personnes, éducation, parentalité, accès au droit et citoyenneté.

Face à cette pluralité de domaines, une adaptation de l'offre linguistique s'est imposée, associée à une mise en réseau des acteurs locaux, dans une logique de complémentarité et d'efficacité collective. Cette démarche s'incarne dans l'existence d'une coordination linguistique, hébergée au Centre Social Nelly Roussel, qui pilote l'organisation des parcours sur le territoire.

Depuis plusieurs années, quatre grands types d'actions ont été structurés et proposés aux publics, constituant de véritables parcours individualisés d'apprentissage ou de consolidation de la langue française :

- Une permanence d'accueil et d'orientation,
- Des ateliers linguistiques adaptés aux niveaux et besoins des participants,
- La passation de certifications en français langue étrangère (DILF/DELF),
- Une formation de remise à niveau pour les personnes souhaitant renforcer leurs acquis fondamentaux.

En 2025, 231 personnes ont été suivies par la coordination linguistique comme l'année passée.

4. Les cours d'informatique

L'outil informatique est omniprésent dans notre société, ne pas y avoir accès constitue aujourd'hui, une forme d'exclusion du monde numérique.

Plusieurs démarches en matière de valorisation de droit se réalisent aujourd'hui en ligne. Un accompagnement est donc indispensable pour aider les habitants les plus éloignés à se familiariser avec ces outils.

Les objectifs poursuivis à travers les actions proposées sont nombreux :

- Soutenir les habitants dans leurs démarches (procéder aux télédéclarations, consultation de droits en lignes, organisation de loisirs, etc.) ;
- Favoriser l'appropriation des technologies par le plus grand nombre et plus particulièrement, ceux qui en sont éloignés (seniors) ;
- Conseiller les habitants lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'utilisation de leur outil personnel ;
- Permettre un accès libre à Internet pour des personnes ne disposant pas d'ordinateurs à domicile.

En 2025, les activités ont accueilli :

- 7 personnes dans des ateliers réguliers ;
- 82 enfants en usage lié au périscolaire ;
- 476 personnes dans le cadre de la permanence multimédia.

C- L'ouverture culturelle

Le service Espace socio-culturel de la Ville de Villeneuve-la-Garenne développe, en lien avec des partenaires nationaux et locaux, des projets éducatifs et culturels de long terme qui visent à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales. Ces actions s'adressent à des publics variés (enfants, jeunes, adultes) et poursuivent des objectifs communs : transmission des savoirs, émancipation individuelle, valorisation des cultures populaires, et inclusion par la pratique artistique.

Université Populaire du 92 : démocratiser l'accès au savoir

Initié en 2016, le partenariat entre l'Espace Nelly Roussel et l'Université Populaire du 92 s'est poursuivi en 2025, avec la volonté constante de rendre la culture et le savoir accessibles à tous.

L'Université Populaire a pour objectif de diffuser des savoirs et de développer la pensée critique, à travers des cours et conférences ouverts à tous les adultes, sans condition de diplôme ni de niveau d'étude.

Les séances sont animées par des intervenants spécialisés : professeurs, journalistes, historiens ou anthropologues, qui abordent des thématiques de société variées dans une démarche pédagogique et participative. Ce partenariat contribue à l'émancipation individuelle, à la lutte contre l'exclusion culturelle et à la valorisation des savoirs partagés, en cohérence avec les principes d'égalité promus par le FSRIF.

Partenariat avec le Musée du Quay Branly: rapprocher les institutions culturelles des habitants

Dans le cadre d'une politique nationale lancée en 2016, l'État encourage la création de jumelages entre institutions culturelles majeures et les quartiers relevant de la Politique de la Ville. C'est dans ce contexte que Villeneuve-la-Garenne a engagé un partenariat triennal avec le musée du quai Branly, signé entre le maire de Villeneuve-la-Garenne et le Président du musée le 11 juin 2025.

Ce partenariat vise à réduire les inégalités culturelles, sociales et territoriales en permettant aux habitants des quartiers prioritaires d'accéder à la richesse patrimoniale du Louvre. Il met l'accent sur la transmission des savoirs, l'expression des cultures, et la participation active des publics aux processus culturels.

Le public ciblé en priorité est celui des jeunes de 16 à 25 ans résidant en quartiers prioritaires et engagés dans des dispositifs comme le PRIJ (Plan Régional d'Insertion des Jeunes). Le programme s'inscrit également dans une dynamique interinstitutionnelle, en lien avec la Cité éducative, le plan "1 jeune, 1 solution", et le programme national de formation aux Valeurs de la République et de la Laïcité.

Le programme se décline en trois actions :

1. QUAI BRANLY NOMADE

Des actions de proximité sont organisées pour :

- Favoriser la rencontre, créer du lien social et participer à la vie de la cité ;
- Surprendre et toucher les habitants au cœur de leurs pratiques quotidiennes ;
- Valoriser la parole des habitants et leur offrir un espace d'expression culturelle ;
- Inviter à des démarches sensibles et créatives, en lien avec le patrimoine ;
- Permettre la découverte et l'appropriation des collections du musée par tous ;
- Modifier les représentations symboliques des lieux culturels, souvent perçus comme élitistes
- Encourager une mobilité autonome vers les grandes institutions culturelles, mais aussi vers les structures locales.

2. La formation des acteurs locaux

Deux sessions de formations ont été organisées, en mai et en septembre, à destination des associations locales, services municipaux et personnel de l'Éducation nationale. En tout, 90 personnes ont été formées autour des thématiques :

- "Bienvenue au musée",
- "La boîte à voyages"

3. Des outils de médiation accessibles

- La boîte à voyages : un outil pédagogique autour des objets du musée des 4 continents extra-européens, permettant aux enseignants et animateurs de concevoir des ateliers ludiques mêlant jeux, dessins, échanges.
- Des reproductions d'objets d'art pouvant être exposés lors d'évènements culturels.

4. Venir au musée

- . Faire découvrir les collections du musée ainsi que les expositions temporaires
- . Faire une activité au musée

D- La lutte pour l'emploi

Le service Développement économique emploi et commerce (SDEEC) impulse et accompagne le développement économique local de la ville. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des demandeurs d'emploi, des entreprises, des créateurs d'entreprise, des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou encore des commerces sédentaires et non sédentaires (marché) pour lesquels il déploie des services spécifiques : conseil, financement, aide au recrutement, aide à l'implantation, club d'entreprises, animation, mise en relation, environnement urbain et cadre de vie.

Créé en 2012, l'Espace Emploi André Malraux propose aux demandeurs d'emploi et aux salariés de Villeneuve-la-Garenne un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel : formation, reconversion, outils et techniques de recherche d'emploi, espace numérique, ateliers collectifs, sessions de recrutement, simulation d'entretien, actions de découverte des métiers, codes en entreprise et estime de soi...

Cet équipement est animé par le Service municipal de l'emploi et par la Mission Locale, avec l'appui de partenaires réguliers (France Travail, Pôle Social départemental, CAF...) et ponctuels (intervention de divers experts et prestataires).

1. Accueillir, informer et accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel

- Accueil/accompagnement individualisé des Villéno-garennois (+de 26 ans) sur rendez-vous par deux chargées de mission emploi (dont une en charge des clause sociales), agents de la ville.
- Quatre conseillers de Mission Locale intercommunale Asnières/Villeneuve qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés.
- Mise à disposition d'un Espace Public Numérique composé de 10 ordinateurs avec connexion Internet, imprimante, animé collectivement et individuellement par un conseiller numérique
- Proposition d'ateliers et permanences tout au long de l'année : Ateliers : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien professionnel, socio-esthétique et sophrologie, Remise à niveau (Français et bureautique). Permanences : Activity, Intervalle (IAE), SFMAD (accompagnement des publics les plus éloignés, dispositif O2R), Atout pour tous (accompagnement d'un jeune public (-de 30 ans) porteur de handicap).

2. Mobiliser les entreprises locales et les centres de formation autour des enjeux de l'emploi et de la qualification des publics, et coordonner les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion

- Prospection d'offres d'emplois au sein des entreprises locales et organisation de sessions de recrutement
- Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
- Mobilisation d'entreprises et de centres de formation dans le cadre des forums emploi Quartz et Handijob et lors d'autres actions en faveur des demandeurs d'emploi
- Coordination et maintien de dynamique partenariale entre les différents acteurs locaux de l'emploi

3. Impulser, encadrer et accompagner le développement du territoire

- Organisation de réunions d'information et de prévention à destination des commerçants (santé, sécurité, mise en conformité)
- Accompagnement et orientation de créateurs d'entreprise : conseil, financement, pépinière d'entreprises...
- Prospection et implantation d'enseignes commerciales
- Soutien à la création et au développement du nouveau Club d'entreprises
- Animation territoriale
- Recherche de locaux et aide à l'implantation

Accompagnement vers l'emploi :

En parallèle de l'accompagnement individuel, dans le cadre du dispositif collectif RAN (Remise à Niveau) à compter d'Octobre, chaque mardi et jeudi après-midi, une dizaine de Villéno-garennoises se réunissaient à l'Espace Emploi Malraux pour des cours de bureautique et des ateliers emploi. Ces personnes ont bénéficié d'un accompagnement soutenu et complet pour retrouver un emploi ou une formation.

Constatant que les publics ne maîtrisent pas les savoirs de base en français et en bureautique ainsi que l'ensemble des techniques fondamentales de recherche d'emploi, les conseillers de la structure municipale ont développé un programme fondé sur 4 axes :

- Les outils de recherche d'emploi (rédaction de CV et de lettre de motivation, coaching d'entretien)
- L'apprentissage des bases de la bureautique (Word, recherche sur internet, messagerie...) et des réseaux sociaux pour réduire la fracture numérique,
- Le travail en groupe pour rompre l'isolement,
- Les entretiens individuels pour conjuguer dynamique de groupe et suivi personnalisé.

Intégrées dans une dynamique de groupe, les candidates reprennent confiance en elle et bénéficient d'un accompagnement jusqu'à la concrétisation de leur projet professionnel.

Mobilisation des entreprises et recrutements :

La Ville construit et nourrit un partenariat étroit avec les entreprises du territoire, pour favoriser l'emploi local.

Autres initiatives :

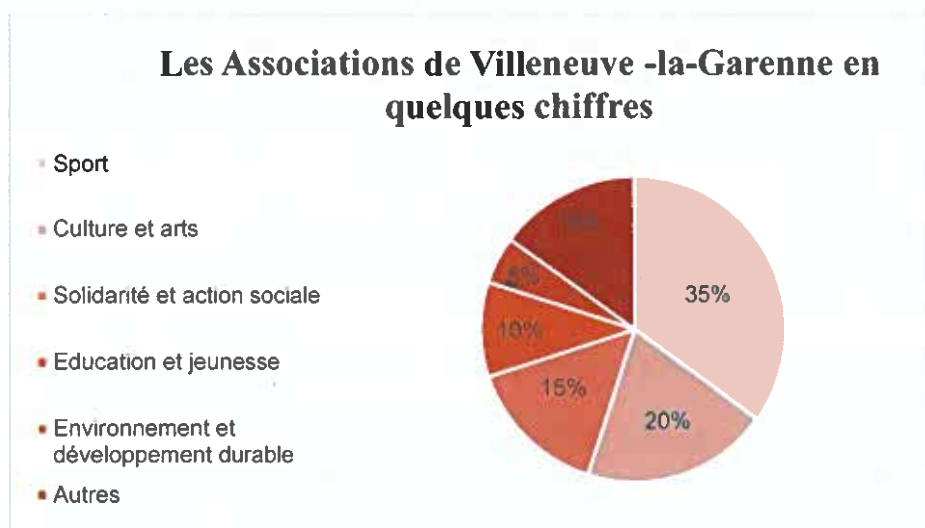
- Participation du service emploi dans le cadre de la semaine réussir sans attendre, organisée à destination des bénéficiaires du RSA. Lors de cette semaine, un atelier sur les dispositifs emploi et insertion a été animé dans les locaux du Pôle Social départemental, puis une visite et un atelier CV ont été proposés dans les locaux de

l'espace emploi. L'idée principale était d'aller vers un public très éloignés et de leur faire découvrir et adhérer à nos services.

E- Le soutien à la vie associative

L'animation de la Vie Associative est au cœur de l'engagement de la ville, qui soutient les associations dans leurs projets, qu'ils s'agissent de sport, de culture, d'éducation, d'inclusion ou de solidarité. Le dynamisme associatif de Villeneuve-la-Garenne constitue un moteur essentiel pour la ville. La commune compte 383 associations déclarées sur son territoire, dont une quinzaine créée en 2025 sur l'ensemble des quartiers et plus de 250 associations inscrites au service vie associatives.

Le service Vie associative anime de manière innovante le tissu associatif local, en impulsant des dynamiques collectives. Il accompagne les associations dans la structuration de leurs projets, favorise l'émergence de partenariats, et encourage la mutualisation des ressources. Il favorise l'implication des habitants à travers la valorisation du bénévole.



Les subventions directes :

La Ville verse chaque année des subventions aux associations afin de soutenir leur fonctionnement et leurs activités.

Les subventions sont destinées aux associations locales engagées dans des projets d'intérêt général au service des habitants de Villeneuve-la-Garenne. L'accent est mis sur l'ancrage territorial, l'inclusion, la participation à la vie municipale et la qualité des actions menées. Les démarches collaboratives, responsables et citoyennes sont particulièrement encouragées.

En 2025, 45 associations ont été subventionnées au titre des subventions de droit commun à hauteur de 1 391 700€, avec une reconduction de l'appel à projet accompagnement à la scolarité, en lien avec es politiques publiques. Les amicales de locataires sont également soutenues à hauteur de 500€ chacune.

Pour 2025, 892 623€ ont été versé aux associations au titre du contrat de ville et du Contrat Développement Département-Ville sur la thématique Politique de la ville.

Les subventions indirectes :

Pour répondre aux besoins des associations, les aider à s'organiser au mieux et encourager leur développement, la Ville met à leur disposition des appuis notamment logistiques et techniques comme la mise à disposition de matériel et de locaux à titre gracieux.

- Les équipements sportifs sont mis à disposition d'associations sportives qui disposent ainsi de créneaux annuels au complexe sportif P. Cattiau, au stades G. Bouillant, à la piscine ou encore dans les gymnases de la ville.
- Les associations bénéficient de créneaux dans les Espaces Sociaux et Culturels de la Ville, Nelly Roussel et l'Espace Pierre Brossolette. Certaines peuvent disposer de bureaux permanents.
- Certaines associations bénéficient de mise à disposition de locaux municipaux, notamment des espaces de stockage.
- La Ville met également à disposition des associations dans le cadre de manifestations, de concerts, de spectacles, des locaux et équipements publics comme la salle des Fêtes, les salles de la Fosse aux Astres, la salle André Malraux.

La formation :

En décembre 2023, à l'occasion de la première édition des Assises des Associations impulsées sur la Ville, un recensement des besoins de formations acteurs associatifs a été fait.

En décembre 2025, la troisième édition des Assises des associations a permis de compléter l'offre de formation proposée aux membres des associations, avec notamment des modules autour :

- De la gestion budgétaire
- De la communication
- De la lecture, l'analyse et à la réponse aux appels à projets

Cette 3^{ème} édition a aussi été l'occasion de poursuivre une réflexion partagée autour du projet de la Maison de la Vie associative de la Ville : lieu de ressources, d'échanges et de partages.

La Ville a mis en place des formations aux gestes qui sauvent, spécialement destinées aux acteurs associatifs, afin de renforcer leur capacité à intervenir en situation d'urgence.

A travers la mise en œuvre de ces actions au service du tissu associatif local, la direction de la Cohésion sociale et de la Citoyenneté s'inscrit dans une approche d'ingénierie de projet visant à accompagner les bénévoles dans leurs engagements, tout en affirmant sa vocation à devenir un centre de ressources de proximité, au service des acteurs de la citoyenneté de la commune.

F- L'animation de la vie locale : les évènementielles

Les fêtes de fin d'année :

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville organise traditionnellement un ensemble d'événements destinés à offrir des moments chaleureux et festifs à la population

Pour l'année 2025, plusieurs animations ont été mises en œuvre

- Des illuminations pour égayer les rues, les avenues, les intersections et les quartiers du territoire communal.
- Un espace décoré au centre-ville et un pôle restauration « marché de Noël » intégré à un décor de Noël.
- Des animations en direction des familles proposées par les services ville et le tissu associatif. Animation de Noël, sapin manège pendant 3 semaines
- Un marché de Noël de 3 semaines, 16 chalets, spectacle avec grande marche lumineuse, avec un show de drone
- Mise en place d'une patinoire pendant 1 mois, on a recensé 10000 entrées
- Mise en place d'une « family zone » dans un gymnase à destination des familles et des accueils loisirs, avec structures gonflables et divers jeux de sociétés : plus de 1000 entrées
- Cinéma plein air avec 150 spectateurs
- Animation photo avec Noël : à peu près 200 photos

La Fête de la Ville de Villeneuve-la-Garenne s'est tenue en 2025, précisément les 7 septembre au Parc Leclerc.

L'événement a proposé une programmation riche et variée, incluant :

- Un concert musical.
- Des animations pour les familles, incluant balades à dos d'âne et petit train.
- Un espace détente pour les jeunes, avec mobilier confortable et ambiance musicale.
- Une zone de restauration proposant diverses spécialités. Cet événement a rassemblé un large public, offrant des moments conviviaux et festifs à l'ensemble des habitants.

G- La démocratie locale

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors les projets participatifs d'intérêt général (PPIG) :

- 2019 : création d'une station de cross-fit.
- 2020 : rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur.
- 2021 : pas de PPIG en raison des conditions sanitaires.
- 2022 : création de quatre terrains de Street-basket 3x3.
- 2023 : végétalisation et transformation de la cour de l'école Jules-Verne en « Cours Oasis »
- 2024 : Rénovation du square Jean Moulin

Chaque année, la Ville organise une nouvelle édition des PPIG, toujours avec l'engagement municipal de réaliser le projet élu par les habitants avant la fin de l'année. Trois projets, retenus par le Maire et ses élus parmi une dizaine de projets constitués, sont soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire.

CONCLUSION

Il est à noter qu'en 2025, la ville de Villeneuve-la-Garenne a développé et mis en œuvre de nombreuses actions pour améliorer les conditions de vie des villénogarennais, soit de manière directe soit par le biais des subventions versées à ses partenaires.

Ces actions se déploient le plus souvent sur des temps longs pluriannuels, les couts sont croissants contrairement à la dotation du fond SRIF qui s'étiolo sensiblement année après année

Même s'il est difficile de donner une affectation précise à la dotation issue du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France, elle permet de soutenir l'ensemble des initiatives communales dans des champs aussi divers que variés.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260618-2026-06-18-14-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026